Vendredi 10 janvier 1930. *70me année* *No 4.*

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

Paraissant à MARTIGNY les lundi, mercredi et vendredi

ABONNEMENTS:
SUISSE: Un an . . . fr. 9.—
Avec „Bulletin officiel" fr. 13.50
ÉTRANGER: Un an . . fr. 18.—
Avec „Bulletin officiel" fr. 22.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)
Compte de Chèques postaux II c. 58
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

RÉDACTION, ADMINISTRATION ET ANNONCES:
Avenue de la Gare **MARTIGNY** Avenue des Acacias
TÉLÉPHONES: Administration et Annonces No 2.52 Rédaction No 31

ANNONCES:
Canton . . . 8 ct.
Suisse . . . 12 ct. } le mm.-ligne ou son espace
Etranger . . 15 ct.
RÉCLAMES:
Canton . . 20 ct
Suisse . . . 30 ct. } le mm.-ligne ou son espace
Etranger . . 45 ct.
Compte de Chèques postaux II c. 500

Régie des Annonces: ORELL FÜSSLI-ANNONCES, Martigny, Sion, Vevey, Lausanne, Genève, Neuchâtel, Zurich, Aarau, Bâle, Berne, etc., etc.

Souhaits civiques

Bien des souhaits de toutes sortes ont été exprimés à l'aube de la nouvelle année.

Le meilleur, le plus légitime que puissent faire aujourd'hui les citoyens suisses animés d'esprit progressiste et soucieux de l'avenir du pays et de la race c'est de voir le 6 avril prochain triompher à une belle majorité la réforme du régime des alcools que tous les partis reconnaissent aujourd'hui comme indispensable. La campagne s'organise sérieusement pour assurer devant le peuple le succès de la revision préconisée. Il faut que l'importante journée électorale du printemps prochain soit une réjouissante revanche sur le vote décevant du peuple suisse — mal informé — en juin 1923.

Le vote affirmatif qu'on peut espérer, si chaque électeur éclairé fait son devoir de convaincant et discret propagandiste, sera une sérieuse étape sur la voie ardue et cahoteuse au bout de laquelle nous entrevoyons la réalisation partielle, si imparfaite et si modeste soit-elle, de la grande œuvre de justice et de solidarité nationale que doit être l'assurance-vieillesse et survivants. Ce n'est pas trop tôt qu'une de ces prochaines années marque l'avénement de cette réforme dans notre petite république alors qu'une ci-devant grande monarchie voisine l'a réalisée depuis tantôt cinquante ans. La démocratie helvétique ne saurait différer plus longtemps de suivre cet exemple.

* * *

Nous ne surprendrons sans doute personne, ni nos amis politiques, ni nos adversaires, en avouant que personnellement, sur l'heure, les dernières élections au Conseil fédéral, le 12 décembre écoulé, n'ont pas comblé tous nos vœux. Mais tout démocrate conséquent doit s'incliner devant le choix des élus du peuple. Et nous nous sommes aussi abstenu de tresser des couronnes prématurées. C'est au pied du mur qu'on connaît le maçon. Attendons qu'il y soit ; nous le jugerons à ses œuvres. Plus tard nous verrons si les Chambres ont été bien inspirées dans ce scrutin mémorable et riche de palpitantes émotions du 12 décembre. M. Minger, le leader agrarien bernois élu comme tel en remplacement de feu M Scheurer, a déjà pris possession du Département militaire que dirigeait le défunt. Celui de M. Haab, les chemins de fer, postes et télégraphes, est dévolu au benjamin du Conseil fédéral, M. Pilet-Golaz, qui, après avoir géré l'Intérieur pendant un an, le laisse entre les mains de M. Meyer, l'élu zurichois malgré lui.

Nous croyons pouvoir nous féliciter de cette répartitions des dicastères. D'abord, M. Meyer, venant des rives de la Limmat, tout radical de *droite* qu'il soit, ne doit pas être un farouche doctrinaire du fédéralisme, de ce fédéralisme qu'exploitent parfois sans discrétion les gouvernants des cantons conservateurs pour accroître abusivement leur influence. Il serait bon, à notre avis, en particulier dans le domaine scolaire, que le regard de Berne se fixât un peu sérieusement sur les ménages cantonaux, sans se laisser détourner par de vains scrupules dits fédéralistes.

On nous laissait entrevoir, et cette combinaison paraissait assez vraisemblable, que le nouveau conseiller fédéral Meyer dont les compétences financières sont fort étendues, prendrait au Palais la direction de l'important département des Finances et Douanes, détenu depuis dix ans par M. Musy, successeur de M. Motta à ce poste.

Naturellement M. Meyer était très qualifié pour ce dicastère. Mais M. Musy serait alors passé au Département des Postes et Chemins de fer délaissé par M. Haab. Or, nous autres minoritaires des cantons conservateurs nous avions certainement tout à redouter de cette éventualité. Sans doute M. Musy est à certains points de vue un vigilant et très actif magistrat fédéral. N'empêche, et chacun le sait, que les délégués de la Droite au Conseil fédéral sont restés des politiciens militants bien plus que leurs collègues radicaux. On se rappelle qu'au temps de leur prédécesseur Zemp, ce conseiller fédéral conservateur qui était àla tête du Dpt des Postes et Chemins de fer — dont il fut un des champions de la nationalisation — peupla les administrations de fidèles partisans et électeurs de ses amis politiques dans les cantons. Ses successeurs d'aujourd'hui agissent-ils autrement ? Rien de plus douteux, hélas. Nos lecteurs se souviennent qu'à la dernière session de décembre, le conseiller national Grospierre a posé au Conseil fédéral une «petite question» indiscrète et troublante relativement au favoritisme politique qui serait érigé en système aux départements Politique et des Finances (MM. Motta et Musy). Ce n'est pas d'aujourd'hui que des griefs de cette sorte circulent dans le public et qu'on se plaint de l'intrusion de la pure politique de faveurs personnelles là où l'on ne devrait faire strictement que de l'administration.

Nous attendons avec impatience la réponse du Conseil fédéral à la «petite question» Grospierre. Mais approfondira-t-il bien la question et cette réponse sera-t-elle de nature à donner entière satisfaction à la masse des citoyens intéressés qui désirent des explications claires et nettes ?

Souhaitons-le !

Si l'issue de la double élection fédérale du 12 décembre, au lendemain de laquelle on a annoncé une fois de plus les funérailles du parti radical dans la presse conservatrice et socialiste, n'a pas pour conséquence de compromettre le sort des assurances sociales — ou d'en retarder encore la réalisation — de même que celui du Code pénal centralisé, la journée n'aura pas été mauvaise, même à notre point de vue de radical extrême et «sectaire» comme d'aimables adversaires ont l'habitude de nous appeler.

G.

La construction d'une nouvelle usine à gaz, à Sion

II

La Société suisse pour l'aménagement des eaux, pour justifier son intervention prétend que la question de la distribution du gaz à Sierre-Montana n'est pas seulement une question d'intérêt local, mais que l'exécution du projet aura sa répercussion dans la Suisse tout entière. Des intérêts primordiaux d'économie hydro-électrique sont en jeu. Il est inadmissible qu'on utilise le gaz à Montana, alors que la Dixence va apporter une partie des ses disponibilités en France, à moins de 2 ct. le kw., franco frontière.

La Société argue que partout où le courant est vendu à des conditions acceptables et où les centrales d'électricité adoptent une attitude bienveillante et encourageante à l'égard de la cuisine électrique, celle-ci fait de rapides progrès. C'est le cas par exemple pour de nombreuses communes campagnardes de la Suisse allemande et du canton de Fribourg. A Zurich, en 1929, le 23 % des nouveaux logements ont adopté l'électricité pour la cuisine, à l'exclusion du gaz. L'électricité est adoptée aussi par les grandes cuisines d'hôtels et sanatoria.

La raison de l'essor de la cuisine électrique réside dans ses avantages naturels et en particulier dans son caractère d'hygiène absolue.

La Société estime que 1 m³ de gaz, d'une valeur calorifique de 4100 calories, peut être remplacé par 3 kw. (valeur calorifique 836 calories par kw.). A l'altitude de Sion et Sierre, si le gaz est vendu à raison de 24 à 36 ct. le m³, le courant électrique est susceptible de le concurrencer s'il ne coûte pas plus de 8 à 12 ct. le kw. A Montana, les conditions sont plus favorables encore pour l'électricité.

Si la cuisine électrique n'a pas progressé à Sion, c'est que le prix de 10 ct. le kw. en hiver est, par rapport au prix d'été, trop élevé, ce qui engage les consommateurs à adopter des installations mixtes au gaz et à l'électricité. En outre, on utilise les mêmes récipients sur les fourneaux à gaz que sur les fourneaux électriques, ce qui est irrationnel. On rencontre des installations démodées et les abonnés sont suffisamment renseignés par le fournisseur de courant sur le fonctionnement rationnel de la cuisine électrique. Tous les moyens mis en œuvre ailleurs pour favoriser l'introduction de la cuisine électrique (vente d'appareils et d'ustensiles à prix réduits, facilités de paiement, démonstrations, etc.) sont inconnus sur les réseaux de Sion.

Examinant plus spécialement la fourniture du gaz ou de l'électricité pour la cuisson à Montana, la Société suisse pour l'aménagement des eaux arrive aux conclusions suivantes : elle admet en principe que Sion et Sierre n'ont plus de disponibilités électriques suffisantes pour alimenter la cuisine. Par contre, elle admet que la Lonza a offert en date du 17 octobre 1929 l'énergie nécessaire avec une taxe de base de 12 fr. par kw. de charge maximum et au prix de 4 ct. le kw. L'énergie serait livrée en hiver seulement par la Lonza et en été par la Commune de Sion. La fourniture de 300.000 kw. par la Lonza serait payée 26.400 fr., tandis que 950.000 kw. fournis par Sion seraient comptés à raison de fr. 7.600.— seulement. Sur ces bases, le prix de revient du kw. pour Sion serait de 5,12 ct. En admettant un prix de vente moyen de 6 ct. le kw. pour les hôtels et 8 ct le kw. pour les ménages privés, la Commune de Sion arriverait à un bénéfice net de 10 à 12.000 fr. par année. La Société admet que pour 3000 kw. installés pour la cuisine, 1200 seulement seraient employés simultanément et que les installations ne doivent être prévues que pour ce chiffre.

Enfin, la Société s'élève contre les conclusions données par MM. Grimm et Naine, présentées à l'assemblée des villes suisses en 1928, en disant qu'elles ont été dépassées (?) depuis lors sur plusieurs points importants et qu'elles se rapportent d'ailleurs aux conditions qu'on rencontre dans les grandes villes.

* * *

A cette argumentation de la Société suisse pour l'aménagement des eaux, la Commune de Sion a répondu comme suit :

Si la Dixence exporte son trop-plein à 2 ct. le kw. ce n'est pas une raison pour qu'elle vende son courant en Suisse aux mêmes conditions. C'est du reste ce qui a été confirmé par une demande adressée à la Direction de l'E.O.S. Le contraire eût étonné, le prix de revient du courant ayant été devisé par la Dixence à 3 ct. le kw., pris aux bornes des alternateurs.

Les quelques centaines de mille kw. qui seraient utilisés à Montana pour la cuisson des aliments n'auraient guère d'influence sur les dixaines de millions de kw. qui seront exportés du Valais. A notre connaissance, l'introduction du gaz à Leysin n'a pas eu une répercussion si grande sur l'économie hydro-électrique suisse et pourtant la distribution s'est réalisée à la satisfaction de la population intéressée et sans que la Compagnie d'électricité qui dessert Leysin, Compagnie qui possède des réserves importantes, ait jugé bon d'intervenir.

S'il est vrai que le 23 % des bâtiments de Zurich ont adopté la cuisine électrique l'année dernière, le 77 % par contre est relié au réseau de gaz. Il serait bien hasardé de dire que celui-ci va céder le pas à son concurrent. Si la cuisine électrique a progressé dans nombre de communes campagnardes, il serait facile de citer, rien que dans la Suisse romande, des dizaines de communes qui ont procédé l'année dernière, à la pose de réseaux de distribution de gaz. Le fait que pour utiliser de grosses accumulations hydrauliques dont l'emploi n'était que partiel on ait poussé dans la Suisse allemande à la cuisson électrique, même à perte, n'implique nullement la même situation pour le Valais.

Pour ce qui concerne l'hygiène de la cuisine, l'expérience a prouvé que les cuisines au gaz pouvaient soutenir la comparaison avec les cuisines électriques, si elles sont installées rationnellement.

La Société suisse pour l'aménagement des eaux admet l'équivalence de 4100 calories produites par l'électricité. Les gaziers contestent cette proportion. La Commune de Sion pense qu'elle dépend beaucoup de l'employeur. Les constructeurs de potagers électriques indiquent eux-mêmes que le rendement des plaques extra-rapides, plus spécialement destinées à concurrencer le gaz, est de 40 % seulement. Dans ces conditions, comme les gaziers, il est prudent de mettre en doute les chiffres d'équivalence proposés.

Il n'est pas exact que la régression des cuisines électriques à Sion soit due au fait que la Commune ait poussé à l'introduction de cuisines mixtes. A de rares exceptions près, tous les abonnés à la cuisine électrique étaient d'anciens abonnés du gaz. Ils sont revenus à celui-ci lorsque le gaz est redescendu à un prix abordable. Il faut croire que leur choix n'est pas basé seulement sur des motifs sentimentaux. Du reste, de l'aveu de la Société pour l'aménagement des eaux, la moyenne des prix 5 et 10 ct. le kw. correspond aux prix de vente actuels du courant de cuisson.

Il n'est pas exact que les appareils électriques de cuisson employés à Sion soient démodés. Si cela devait être le cas, que coûteraientles frais d'entretien et de renouvellement des appareils électriques ? Sion n'a rien à envier à Zurich quant aux ustensiles utilisés pour la cuisson. Ils n'ont pas été empruntés au musée de Valère. Il n'est pas exact non plus que la Commune se soit refusée à la propagande par démonstrations culinaires, pas plus qu'elle ne vend des appareils à des prix exagérés ou qu'elle refuse des crédits aux personnes auxquelles elle peut les accorder.

Concernant la fourniture à Montana, les chiffres avancés par la Société suisse pour l'aménagement des eaux sont absolument fantaisistes et ceci malgré tous les renseignements fournis à plusieurs reprises à dite Société.

La Commune de Sion fournit à la Lonza des déchets de courant. Lorsqu'il lui a été demandé à quelles conditions elle livrerait le courant pour cuisines électriques, elle a donné les chiffres de 12 fr. le kw. maximum et 4 ct. le kw. *pour fourniture* toute l'année. Il a bien été question que la Commune subviendrait à ses propres besoins pour le courant de cuisson, durant 9 à 10 mois, mais la Lonza a mis comme condition que l'énergie fournie actuellement en été, devenue inconstante, soit dévalorisée. Au moment des pourparlers, la Lonza n'a pu nous dire dans quelle mesure cette dévalorisation aurait lieu. C'est pour ce motif que la Commune a demandé des offres pour fourniture totale, indépendamment des contrats qui la lient actuellement avec la Lonza pour la livraison de son trop-plein.

Comme la Commune fournit 16 à 20 millions de kw. d'énergie de déchet à la Lonza, une dévalorisation de 0,2 ct. par exemple sur ce qu'elle continuerait à fournir après prélèvement du courant pour la cuisine, majorerait considérablement le prix du kw. pour ce dernier emploi. Il est probable que ce courant fourni par Sion coûterait 4 ct. ou même plus le kw. Dans ces conditions le prix de revient du courant qui pourrait être fourni pour la cuisine électrique à Montana est bien de 10,75 ct. le kw. et non de 5,12 ct. comme indiqué par la Société suisse pour l'aménagement des eaux.

D'autre part, le coefficient d'emploi simultané à Montana, en cas d'électrification complète des cuisines, serait bien supérieur au 40 % de la puissance installée. La table d'hôte est partout à la même heure dans la station et le 99 % pour ne pas dire le 100 % des personnes présentes mangent en même temps. Entre Noël et le 15 janvier, tous les établissements de Montana sont archipleins. C'est méconnaître le tempérament d'économie des hôteliers de Montana que de prétendre qu'ils vont se payer des installations dont ils n'utiliseraient que le 40 % au moment du coup de feu.

Ce sont ces considérations qui ont décidé le Conseil d'adopter les conclusions des thèses présentées à la réunion des villes suisses et votéees à l'unanimité des délégués présents. Ces conclusions étaient les suivantes :

«Les conditions ne sont pas encore favorables pour le remplacement général de la cuisine à gaz par la cuisine électrique. La cuisson électrique occasionne actuellement une dépense plus considérable dans un ménage que la cuisson à gaz. Vu les prix actuels de location, il ne peut être envisagé que les frais occasionnés par le changement des appareils soient supportés par le propriétaire ou puissent être supportés par le locataire.

Au point de vue économie politique le remplacement de la cuisine à gaz par la cuisine électrique n'apporte pas l'indépendance du pays sur le marché mondial du charbon et n'apporte pas d'amélioration au bilan commercial, vu que les produits secondaires découlant de l'industrie du gaz devraient être importés de l'étranger à peu près aux mêmes conditions.

Le fait d'assigner à l'électricité le devoir d'alimenter les cuisines et aux usines à gaz de pourvoir à la fourniture du chauffage ne résoud pas le problème. Les usines à gaz n'auraient dans ce cas-là à fonctionner qu'en hiver et devraient fermer leur porte en été ou bien alors fonctionneraient toute l'année sans trouver d'écoulement pour le gaz, devenu un produit secondaire.

Le changement en question aurait pour effet d'anéantir les recettes des usines à gaz, conduirait à de grosses dépenses occasionnées par l'extension devenue nécessaire du réseau d'installation des usines électriques et par le renforcement de leurs stations distributrices et conduirait à des pertes de courant de chauffage.

Nouvelles du Jour

— Malgré de laborieuses séances, les délégations réunies à La Haye n'ont pu encore se mettre d'accord sur les échéances des versements allemands. Seront-elles fixées au 15 ou à la fin du mois ? MM. Chéron et Snowden ont insisté pour la première de ces dates. Les délégués français ont exprimé l'avis qu'une renonciation unilatérale au plan Young devrait être soumise à une instance internationale, probablement à la Cour internationale de La Haye. On a exprimé l'opinion que les organisations prévues par le plan Dawes avaient cessé d'exister et que les dispositions du traité de Versailles seraient remises en vigueur.

* * *

— Le croiseur français Edgar Quinet *s'est brisé en deux au large d'Oran sur une roche sous-marine non indiquée par la carte marine. Il ne sera pas possible de sauver l'artillerie.*

Aussi loin qu'il est actuellement possible d'en juger, le gaz se propagera toujours encore et trouvera pendant bien des années encore son application. *Il ne peut être admis qu'actuellement déjà l'exploitation des usines à gaz soit délaissée en faveur des entreprises électriques*».

En proposant à l'assemblée primaire un projet d'usine à gaz prévoyant l'extension de l'activité de celle-ci à tout le Valais central, le Conseil communal de Sion n'a nullement l'intention de favoriser le gaz au détriment de l'électricité. Mis judicieusement à la disposition du public, les deux éléments vitaux de la vie moderne, gaz et électricité, peuvent se développer librement sans se concurrencer. C'est à ce but que tendront les efforts du Conseil communal ; mettre à la disposition de ses administrés et des communes voisines tout le gaz et l'électricité qui leur sont nécesaires, à des prix abordables.

Direction des Services Industriels.

On nous écrit encore au sujet de la nouvelle usine à gaz :

Les milieux agricoles de la Commune de Sion semblent manifester une certaine froideur à l'égard du projet de construction d'une nouvelle usine. Nous avons entendu l'un ou l'autre d'entre eux dire : «Qu'on construise des chemins agricoles pour la plaine d'abord et nous verrons ensuite pour l'usine à gaz».

Agriculteurs, ne vous laissez pas prendre à ce raisonnement démagogique et enfantin. Le Conseil communal de Sion, en demandant l'autorisation d'emprunter pour construire une nouvelle usine à gaz, n'entend pas charger les contribuables. Il voit la réalisation d'une œuvre qui apportera de nouveaux revenus à la Commune et qui hâtera l'amélioration des conditions d'exploitation de la campagne.

Le projet tel qu'il est présenté laisse aussi à la banlieue l'espoir de bénéficier bientôt de la distribution du gaz. Le jour où les communes de Bramois, St-Léonard, Conthey, Savièse construiront des réseaux en vue d'utiliser le gaz, le Pont de la Morge, le Pont de Bramois, Uvrier et la Muraz pourront également être desservis. Deux des communes indiquées ont déjà exprimé leur intention sur cet objet.

Citoyens sédunois avant d'aller à l'urne pesez les conséquences d'un vote négatif :

c'est le maintien de l'usine à gaz en son état actuel, avec des restrictions nécessaires dès l'année prochaine, la distribution d'un gaz insuffisant épuré et les mauvaises odeurs qui en résultent ;

c'est l'obligation de recourir à l'énergie électrique achetée à des conditions onéreuses, pour compenser par l'électricité ce que l'usine à gaz sera incapable de fournir ;

ce sont des dépenses considérables en perspective pour le renforcement des réseaux électriques de distribution ;

c'est la dépendance économique de la Commune pour l'électricité ;

Citadins et campagnards ne voudront pas par un vote négatif compromettre l'équilibre budgétaire de la Commune et consacrer sa dépendance vis-à-vis des grands fournisseurs d'électricité.

Ils feront confiance au Conseil communal qui, unanime, leur propose un projet qui contribuera à la prospérité de la Commune de Sion.

Citoyens, vous voterez tous **oui** samedi et dimanche prochains.

VALAIS

Facteurs innés chez les Radicaux et les Conservateurs

On nous écrit : Y a-t-il, se demande un psychologue américain, H. T. Moore, une prédisposition de tempérament orientant l'individu vers des opinions conservatrices ou radicales ? Pour éclairer le problème, l'auteur élabore un questionnaire d'un caractère spécial, portant sur 225 étudiants où les deux séries de tendances doivent être décelées par la nature des réponses.

L'auteur les a ensuite testés individuellement du point de vue de l'intelligence, de l'émotivité, de la rapidité du temps de réaction, de la décision, de l'association libre.

Dans la mesure où le permet le nombre restreint des cas étudiés par l'auteur, il semble y avoir entre les deux types une différence innée, non en ce qui concerne l'intelligence générale ou l'émotivité ; mais le radical serait caractérisé par une plus grande rapidité de réaction, de la facilité à rompre les habitudes acquises, l'aptitude à faire des jugements rapides et de *l'indépendance* vis-à-vis de l'influence de la majorité.

Ne peut-on pas tirer de telles conclusions, si relatives soient-elles, dans notre humide Valais comme dans la lointaine et sèche Amérique ?

Quand le Noël d'Agaune, dans un article intitulé : *Psychologie du Radical,* nous dépeint le député radical sous forme d'un bipède bedonnant et prisant par dessus tout le fendant et le bon fromage rissolant, s'est-il sérieusement introspecté le nombril ?

Les «As» de la politique hydraulique néo-conservatrice-progressiste, qui dans leur pêche célèbre aux eaux de la Lonza, ont amorcé de si colossales truites, peuvent-ils se défendre d'être des «digestifs» ?

Et ces chefs conservateurs, à la panse bedonnante, portant l'empreinte du plus effarant panurgisme, ne rendent-ils pas un culte plus fervent à Bacchus qu'à Apollon ?

Vraiment *l'éminent* psychologue du «Nouvelliste», thuriféraire d'un régime d'inspiration fasciste paraît avoir bien oublié la vieille histoire de la paille et de la poutre !

Mais la puissance des intérêts mène volontiers à l'oubli... clamerait mon spirituel ami *Zadig.*

A. B.

Des promesses !

Une phrase tombée dans le premier alinéa de l'article de fond du dernier numéro, intitulé *Des promesses!* en rendait le sens obscur. Le texte exact était le suivant :

Le peuple valaisan a eu, lui aussi, ses étrennes; une loi sur l'irrigation, une loi sur les affiches-réclames et un décret sur le prix du sel, qui lui furent offerts quelques jours avant le Nouvel-An. Il les a acceptés, semble-t-il, sans grand enthousiasme. Peut-être estimait-il justement que cela lui était dû. Ou peut-être aussi avait-il présent à l'esprit, le vers célèbre de Virgile :

Timeo Danaos et dona ferentes.

Je crains les Grecs même quand ils offrent des présents.

Mouvement touristique hivernal. — On a recensé à la fin du mois de décembre 1929 les hôtes d'hiver des stations de Champéry, Morgins, Zermatt, Loèche-les-Bains, Montana, Crans. Dans 61 hôtels visités, sur 2883 lits disponibles, 2094 étaient occupés, soit en moyenne le 72,6 %.

Nos hôtes hivernaux se répartissent ainsi selon la nationalité: Suisses 335 (16%; en été 1929 sur tous les hôtels du Valais le 48 %), Britanniques 970 (le 46 % - le 14 % en été), Allemands 138, Américains 102, Hollandais 66, Italiens 52, Français 205, Belges et Luxembourgeois 132, Tchécoslovaques 51, etc.

Une découverte intéressante. — *Nous lisons dans le «Journal de Bex» :* Un jeune technicien, M. D. Tournier, à Villeneuve est l'auteur d'une découverte appelée à rendre de grands services, non seulement à l'agriculture, mais à l'hygiène publique et à la prophylaxie contre toutes les maladies infectieuses. Il s'agit d'un produit appelé «Hygienopax» qu'il applique sous forme de ciment ou de chaux liquide ou solide et qui conserve une puissance désinfectante permanente et insoluble. Des étables blanchies depuis plusieurs années ne connaissent plus, depuis, les maladies infectieuses (la fièvre aphteuse) et sont exemptes de mouches et d'araignées. Dees essais ont été faits avec des cultures pathogènes de charbon, de rouget, de pneumonie, de tuberculose, de typhus, comme d'ailleurs avec des champignons et des moisissures, ils ont donné des résultats convaincants.

Les sports d'hiver à Montana. — Mardi a été inauguré, par un concours de saut, le nouveau tremplin de Vermala, récemment construit. Le concours s'est fait par un temps superbe, en présence d'une grande affluence. Voici les résultats :

Juniors : Chabloz Edmond, Château-d'Oex, 337,50 points (plus long saut 44 m.).
Leuba René, Ste-Croix, 141.10 points. — Buhler Emile, Ste-Croix, 107 points.
Seniors : Morard René. Ste-Croix, 331.50 points (plus long saut 35 m.).
Willen Arnold, Bienne, 148.50 points.
Reber Albert, Les Diablerets, 78 points.
Zufferey Basile. Chandolin, 44 points.
Schmid Hans. Montana, 43 points.
Zufferey Joseph, Chandolin, 33 points.

Dimanche 12 janvier se disputera, sous la présidence de M. Musy, président de la Confédération, le championnat suisse de bobsleigh, sur piste améliorée, relevée, glacée, avec un parapet de 4 m. 50. Le 11, championnat de Montana.

— Dimanche s'est disputé aux Diablerets le championnat suisse romand de bobsleigh. La première place a été obtenue par «l'Etoile duValais», avec le capitaine Grosjean, de Montana.

Inauguration du nouveau tremplin de saut

C'est devant un très nombreux public qu'a eu lieu sous la présidence d'honneur de M. le colonel A. Sidler, de Sion, commandant de la Brigade 19, et de M. A. Germanier, conseiller national, à Sierre, l'inauguration du nouveau tremplin de saut de Vermala, construit par le Ski-Club de Montana-Vermala sous la direction de M. Straumann, ing., de Waldenbourg.

Malgré une neige qui aurait pu être meilleure, et sous un soleil éclatant, les sauts ont été bons, et les spectateurs ont applaudi aux performances des sauteurs venus de Château-d'Oex, Ste-Croix, des Diablerets, de Bienne et Chandolin.

Le jeune Edmond Chabloz, de Château-d'Oex, champion suisse Juniors, s'est fait remarquer par sa sûreté, son style impeccable et son intrépidité.

Championnat suisse de bobsleigh

C'est donc dimanche prochain, 12 janvier que se courront à Montana-Vermala les Championnats suisses de bobsleigh, sur la piste de Vermala à Clairmont, qui serviront d'éliminatoires pour le Championnat du Monde de Bobsleigh qui doit avoir lieu prochainement à Caux.

Le Bobsleigh Club de Montana-Vermala a fait cette année de grands efforts pour améliorer encore, si c'est possible, sa piste, longue de 3 km. Ses virages relevés, de 3 à 4,5 mètres de haut, seront glacés, ainsi que la plus grande partie du parcours. De cette façon, le Bobsleigh Club de Montana peut se flatter d'avoir une des meilleures pistes de la Suisse.

Le samedi 11 janvier aura lieu le Championnat de Montana qui se courra en deux manches (14 heures 30 et 16 heures 30). Le dimanche 12 janvier, ce sera le tour du Championnat suisse et du Challenge Comte de la Bœssière, selon le programme suivant :

10 heures : 1re manche.
14 heures : Bobelets.
16 heures : 2me manche.

Chronométrage électrique « Longines ».

Les courses sont dotées de nombreux et beaux prix.

Cette manifestation sera sous le patronage de M. J. Musy, président de la Confédération, président d'honneur du Ski-Club de Montana-Vermala, et sous la présidence de M. Troillet, président du Conseil d'Etat valaisan. MM. Vallotton-Warnery, conseiller national, H. Heer et Schlaeppi, président de l'Association suisse de Bobsleigh ont bien voulu nous assurer leur concours.

Randogne. — Il ressort bien d'une correspondance de Randogne au «Nouvelliste» que la récente élection du président de cette commune constitue un échec cuisant pour le parti conservateur local. Son candidat au remplacement de M. Clivaz, démissionnaire, l'instituteur Eugène Métrailler, conseiller et secrétaire communal, n'a obtenu que 74 voix, alors que M. le député P.-J. Bonvin, libéral, passait haut la main avec 128 voix. Nos chaudes félicitations au nouveau président pour sa brillante élection.

D'Anniviers à Zermatt. — Une remarquable randonnée vient d'être accomplie par 5 alpinistes d'Anniviers, conduits par le guide M. Clovis Vianin et accompagnés du porteur Julien Salamin.

La caravane, composée de MM. Zufferey, Erasme, de St-Luc, Joseph Vouardoux, de Grimentz, et Marcel Vianin, Denis Vianin et Camille Rion, de St-Jean, est partie en ski de Grimentz et a atteint la cabane du Mountet, où elle a couché. Le lendemain, partis de bonne heure, ces vaillants montagnards ont réussi à gagner Zermatt en traversant le col Durant pour descendre sur Schœnbuhl.

On juge de la surprise des habitants et des touristes de Zermatt en les voyant arriver.

Ils ont eu l'accueil que méritait leur bravoure, car ils eurent à braver, au cours de leur longue randonnée, et la neige fraîche et le froid, sans compter les avalanches possibles et si fréquentes en cette saison.

Savièse. — *Les effets du muscat ?!* — Une bagarre a éclaté l'autre jour dans un café de Drône. Elle menaçait de prendre des proportions telles que la gendarmerie de Sion fut appelée téléphoniquement à la rescousse. Six agents de la force publique furent immédiatement dépêchés en automobile ; ils parvinrent à calmer les participants et à ramener l'ordre.

A la descente, les gendarmes eurent l'idée de ses rafraîchir au café d'Ormone, qu'on inaugurait ce jour-là. L'établissement, propriété de M. Cyprien Varone, président communal, était rempli de consommateurs, dont quelques-uns crurent pouvoir brimer nos Pandores. Une bagarre s'ensuivit qui mit aux prises gendarmes et clients. Un des agents fut blessé au visage ; les tabourets tournoyaient, les vitres volaient en éclats. La gendarmerie sortit ses armes et tira en l'air cependant qu'une grêle de pierres s'abattait sur elle. Enfin, les agresseurs se retirèrent après avoir été admonestés par le président dont la situation se trouvait particulièrement difficile.

Conférences agricoles de M. Rochaix. — M. le conseiller national Rochaix, directeur de la Kali S. A., à Berne, donnera, dans le courant du mois de janvier, une série de conférences sur un thème d'actualité, soit :

« *L'emploi rationnel des engrais* »

Ces conférences auront lieu dans les localités et dates indiquées ci-après :

Monthey, lundi le 13 janvier, à 19 h. 30, St-Maurice, jeudi le 16 janvier, à 20 h., Fully, lundi le 20 janvier, à 19 h. 30, Ardon, jeudi le 23 janvier, à 19 h. 30, Conthey, dimanche le 26 janvier, à 14 h., Sierre, lundi le 30 janvier, à 20 h. 30.

Ces conférences seront accompagnées de projections lumineuses.

Nul doute que les agriculteurs des régions intéressées n'assisteront nombreux à ces instructives causeries.

Une plainte contre M. Kuntschen ?

On lit dans La Suisse :

M. Kuntschen, président de la ville de Sion, avait, en 1912, reçu procuration pour vendre des terrains et des biens appartenant à M. Alfred Dubuis, minéralogiste.

M. Dubuis, quelque temps plus tard, partit pour l'Amérique. Il y resta jusqu'à l'année dernière.

A son retour, M. Dubuis réclama à M. Kuntschen le règlement des comptes. Ce qui n'alla pas sans difficultés puisque un procès civil est actuellement en cours entre les parties.

Jeudi, de nombreux témoins, convoqués à Sion, ont été entendus par M. le juge instructeur.

Ces témoins ont présenté des quittances qui attestent que M. Kuntschen a encaissé pour son client des sommes dont le montant s'élève à plus de 15.000 francs.

Les avocats du plaignant, Mes Crittin, de Martigny, et Dupérier, de Genève, assistaient à l'audience.

Me Dupérier nous a fait part de son intention de déposer une plainte pénale contre M. Kuntschen, ajoute notre confrère de Genève.

C. F. F. — Les promotions suivantes, intéressant particulièrement le Valais, ont eu lieu du 15 novembre au 15 décembre 1929.

A la direction du 1er arrondissment, à Lausanne, M. Jean Héritier eest nommé technicien d'installations électriques de 1re classe.

Sont promus :

M. Camille Mabillard : chef d'équipe de montage à St-Maurice ; M. Gustave Grin : suppléant du chef de station de 1re classe à Monthey ; suppléants des sous-chefs de gare : MM. Marcel Ganty au Bouveret ; Louis Gilléron et Hermann Amacker à St-Maurice ; Albert Roh à Sion ; Edouard Eggimann à Aigle. Receveurs de 2me classe : MM. Adrien Métrailler à Sion ; Marius Borloz à Aigle. Taxateur à Brigue : M. Emile Calame. Correspondant à Brigue : M. Oscar Domig.

Vernayaz. — Le train omnibus qui passe à Martigny à 8 h. 45 ordinairement, n'y est arrivé aujourd'hui, vendredi, qu'à 9 h. 12, par suite d'une panne survenue en amont de Vernayaz. Le frotteur de la locomotrice s'était cassé. Il n'y a pas eu d'accident.

CHRONIQUE SEDUNOISE

Usine à gaz

Les membres de l'Association Libérale-Radicale de la Ville de Sion sont convoqués à une réunion dans la Grande Salle de l'Hôtel du Midi :

Vendredi le 10 janvier à 20 h. 30

Ordre du jour : Nouvelle usine à gaz. Divers.

Prière d'inviter vos amis et connaissances.

Le Comité.

Votation communale de Sion

(Comm.) — La votation communale sur le projet du gaz aura lieu, samedi et dimanche prochains, à la Grande Salle de l'Hôtel de Ville.

Le scrutin sera ouvert : Samedi, de 18 à 19 heures ; Dimanche, de 10 à 13 heures.

Décisions municipales (Extraits)

Caves coopératives. — M. le président expose dans les grandes lignes le caractère et le but des caves coopératives que l'Etat propose de créer pour empêcher l'engorgement et la saturation du marché au moment de la récolte.

Le Conseil se déclare en principe d'accord de favoriser la construction d'une cave à Sion. M. le président. MM. les conseillers de Riedmatten et Georges Lorétan sont chargés de poursuivre dans ce sens les pourparlers avec le Dpt de l'Intérieur et de soumettre en temps utile leurs propositions au Conseil.

Etablissement de la double voie entre Riddes et Sion. — On relève au sein du Conseil la situation dangereuse qui se présente en gare de Sion à la rencontre simultanée de trains montants et descendants. Ces trains sont quelquefois encore contre-croisés par des directs. Dans l'intérêt de la sécurité publique, il est décidé de demander que la double voie projetée soit prolongée jusqu'à la limite ouest de la station et que la Direction des C. F. F. veuille bien terminer la dernière phase de l'extension de la gare y compris la construction du passage inférieur.

Patinoire de Chandoline. — Il est pris acte d'une information de M le conseiller Meyer avisant que. pour cette année. l'adduction de l'eau du canal de Vissigen sur l'emplacement de la patinoire se fera au moyen d'un barrage provisoire en planches. la saison étant trop avancée pour l'établissement d'une écluse définitive.

MARTIGNY

Bal du Club des lutteurs

Nous rappelons aux amis de ce beau sport qu'est la lutte. le premier bal organisé par le Club des Lutteurs de notre ville.

Il aura lieu dimanche soir. dans les nouveaux salons à l'Hôtel de la Gare, chez M. Max Marty.

Les nombreux amateurs de danse qui ont déjà pris contact avec le beau plancher de bal de la nouvelle salle de l'Hôtel de la Gare, se rendront nombreux dimanche soir chez l'ami Max

Un très bon orchestre a été engagé.

Cinéma «Etoile»

Les spectacles que le cinéma « Etoile » a présenté pour les fêtes de fin d'année ont obtenu un immense succès. Un public très nombreux a applaudi des programmes choisis avec goût et une fois de plus le luxe et le confort de la belle salle de l'Etoile a recueilli tous les suffrages.

Pour continuer une saison si brillamment commencée, l'Etoile présente cette semaine la dernière création de Dolores del Rio : « Vengeance ». Ce film a classé définitivement Dolorès au rang des plus célèbres vedettes. Sa beauté, son jeu tragique font merveille dans le rôle d'une tzigane aux amours sanglantes. Ce film qui est une des plus artistiques productions de l'année sera accompagné par un excellent orchestre.

Un grand film d'aventures au « Royal ». av du Bourg « L'Ile hantée » est un film sensationnel plein d'aventures captivantes ayant comme principal interprète Jack Daugherty surnommé l'« Intrépide » à cause de ses innombrables prouesses. Un film dont l'action poignante tient le spectateur en haleine jusqu'au dénouement.

En Suisse

L'étudiant sauvé par un chien

Dimanche à 23 heures, les grognements d'un chien de police, âgé de cinq mois seulement, avertissaient une patrouille de gendarmerie passant dans le quartier de l'Auge, à Fribourg, que quelque chose d'anormal se passait dans le ravin surplombant la Sarine, en cet endroit, rapide et très profonde.

Un des gendarmes découvrit un jeune homme de 21 ans, Grison, étudiant de l'Université de Berne, qui, ayant fêté Gambrinus plus que de raison, dégringolait vers la rivière, dans les broussailles du ravin. Des pompiers réussirent, à l'aide de cordes, à remonter le jeune intellectuel avant qu'il eût à jamais disparu dans la Sarine. Il était tout engourdi et il fallut de longs soins pour le ranimer.

Le flair du brave chien l'avait sauvé d'une mort dramatique et certaine.

Au Conseil d'Etat vaudois

Le gouvernement vaudois est soumis à réélection populaire prochainement. A cette occasion, son doyen d'âge et d'ancienneté, M. Alphonse Dubuis, qui siégait au Conseil d'Etat depuis décembre 1912, annonce sa retraite. M. Dubuis dirigeait dpuis 1917 le département de l'Instruction publique après avoir géré auparavant les Finances vaudoises.

Le magistrat démissionnaire est âgé de 64 ans. Il est originaire du district d'Aigle. Avocat à Lausanne et colonel, il remplit de nombreuses fonctions publiques et fut député radical au Conseil national de 1902 à 1912.

Grand Conseil genevois

Au Grand Conseil de Genève, M. Alfred Blanchet, Union de défense économique, a été élu président par 52 voix. M. Nicole, socialiste, en avait obtenu 25. Le président entrant en charge a remercié M. Paul Lachenal qui, pendant quatre années consécutives, avait occupé la présidence.

M. Paul Lachenal, radical, a été élu par 54 voix premier vice-président. Le groupe socialiste a refusé ensuite, par protestation, les places qui pourraient lui être offertes au bureau. La deuxième vice-présidence a été donnée à M. Berthier indépendant-catholique, par 51 voix. Secrétaire : M. Edmond Rochat, démocrate, 55 voix ; vice-secrétaire, M. Schœnau, radical.

Le projet de loi créant deux postes d'adjoint au contrôle financier a été accepté en deuxième débat.

Une discussion s'est ouverte au sujet de l'effet rétroactif de la loi, la majorité bourgeoise de la commission y étant opposée, cependant que le groupe socialiste la demandait.

M. Adrien Lachenal, radical, a développé son projet de loi étendant le bénéfice du sursis aux peines criminelles.

M. Léon Nicole a développé son projet de loi tendant à ramener la taxe des vélocipèdes de 4 francs à un franc.

La discussion aura lieu dans une prochaine séance.

La fin de la séance a été consacrée à l'examen du projet de scolarité obligatoire, modification de la loi sur l'instruction publique.

Nouvelles lois

Trois nouvelles lois, celle sur les jeux de hasard, celle concernant l'encouragement à l'agriculture (modification de la loi de 1893) et celle ayant trait à l'augmentation de l'indemnité journalière des conseillers nationaux et des membres des commissions des Chambres, viennent de doubler avec succès le cap du referendum. En effet, pour ces trois projets le délai référendaire expirait le 7 janvier et il n'a pas été utilisé. Rien donc ne s'oppose plus à l'entrée en vigueur de ces lois.

La loi ayant trait à l'encouragement à l'agriculture est appelée à jouer un rôle important dans notre économie agricole. Elle permettra notamment à la Confédération de soutenir d'une façon beaucoup plus efficace que par le passé les efforts qui sont tentés en vue de développer le rendement de l'agriculture nationale. Les populations des régions montagnardes recevront des secours spéciaux et la base légale vient d'être constituée pour une aide efficace à l'enseignement agricole secondaire.

L'application de la nouvelle loi permettra donc d'intensifier les travaux qui ont pour but l'amélioration des conditions d'existence de nos agriculteurs.

En ce qui concerne la loi sur les jeux de hasard, elle a pour but de préciser exactement ce qu'il faut entendre par cette sorte de jeux et quels sont ceux qui restent interdits.

Presque centenaire

Le village de Peseux (Neuchâtel) aura, l'année prochaine un citoyen qui sera centenaire. En effet, le 12 janvier, M. Jean-Pierre Diacon entre dans sa 99e année.

Le cinéma à Neuchâtel

Neuchâtel possède actuellement quatre cinématographes, pour une population de 22,000 habitants. Il est question d'ouvrir une cinquième salle pour y installer un cinéma sonore. Une société s'est formée en vue de la construction et de l'exploitation de ce nouveau cinéma qui se fera à la Place Piaget dans la maison Attinger Frères, éditeurs.

Les zones

Dans une lettre publiée par le *Cultivateur savoyard*, journal paraissant à St-Julien (Haute-Savoie), M. Lachenal, maire de Neydens, demande le rétablissement des zones franches.

La collecte du premier août

Suivant une récapitulation provisoire du comité de la fête nationale suisse sur le résultat de la collecte de la fête nationale de 1929 en faveur du Don National pour nos soldats et leurs survivants, 557.000 cartes à 30 centimes, respectivement à 27 centimes, ont été vendues soit 90.000 de plus que l'an précédent. A cela, il faut ajouter encore 17.000 cartes à 50 et à 70 centimes.

La vente des insignes de la fête nationale n'a pas été aussi favorable qu'on l'escomptait. Certes près de 70.000 insignes ont été distribués de plus qu'en 1928 mais beaucoup ont été retournés par les personnes chargées de les écouler.

Le produit net de la vente des insignes a atteint 290.000 francs soit 45.000 fr. de plus qu'il y a un an. Plus de 760.000 francs avaient été envoyés comme dons volontaires, à la fin de l'année, au comité de la fête nationale. A cela, il faut ajouter encore les montants qui ont été directment remis au bureau central d'assistance aux soldats du département militaire fédéral à Berne.

En un mot, les recettes sont évalués à 1.750.000 francs. Il faudra déduire de cette somme, les dépenses consécutives à la fabrication des cartes et insignes, aux frais de transport et de retour aux intéressés, etc.

Le roi des sapins blancs

La commune de Lucens (Vaud) a récemment vendu un lot de bois où se trouve un sapin blanc, dit «vuargne», de dimensions extraordinaires : une longueur de 9,350 mètres cubes ; une tare dans le pied a rendu nécessaire la suppression de deux mètres du tronc, sans quoi le volume aurait dépassé les dix mètres cubes. C'est un volume extrêmement rare pour nos conifères. Ce «roi des forêts de Lucens» devait être âgé de plus d'un siècle.

Le pastorat

Le 19 décembre a eu lieu, dans le temple de Carouge, la cérémonie de consécration de la première femme-pasteur du canton de Genève, Mlle Marcelle Bard, dont le père a naguère exercé le ministère dans la même ville.

Le centenaire de la machine à broder

On n'a pu établir de façon absolument certaine si la première machine à broder a été introduite à St-Gall à la fin de 1829 ou au commencement de 1830. Il semble en revanche, que la machine à broder, à main, a été utilisée à St-Gall en 1828 déjà. Elle avait été construite à Mulhouse par un certain Josué Heilmann, qui, une année plus tard, vendit deux machines plus perfectionnées à l'industriel François Mange, de St-Gall. A la demande de celui-ci, Heilmann s'était engagé à ne pas vendre d'autres de ces machines ni en Suisse, ni dans la zone de 20 lieues autour du territoire de la Confédération.

Mange ne tarda pas à chercher à améliorer le système des appareils Heilmann et il y parvint. Plus tard, il remit son atelier à son beau-fils Rittmeyer, qui continua les recherches de Mange. En 1840, le fils Rittmeyer, revenu de l'étranger, succéda à son père. Il reconnut bien vite que pour obtenir de bons produits une transformation radicale des appareils utilisés était nécessaire. Il se mit à l'œuvre et, non sans peine, réussit à réaliser son projet. Dès ce moment, la broderie saint-galloise commença à être demandée sur le marché et au cours des ans, grâce à de nouveaux perfectionnements, elle acquit une renommée universelle. L'exportation se fait dans tous les pays, mais le principal débouché est l'Amérique. Malheureusement, à l'heure actuelle, une crise grave sévit dans l'industrie de la broderie, jadis si florissante, et il est impossible de prévoir quelle en sera l'issue.

Les accidents

Dans la nuit de mardi à mercredi, une automobile a renversé M. Constant Jeannet, 45 ans, de Neuchâtel, entre Auvernier et Serrières. La victime, transportée à l'hôpital, est décédée sans avoir repris connaissance.

— On a relevé dans l'Orbe, près de la ville d'Orbe, le cadavre d'un célibataire vivant seul, M. Emile Barraud, âgé de 67 ans. On croit que le malheureux a fait un faux pas et a glissé dans la rivière.

Le chauffage électrique des trains

Le chauffage électrique est, avec les tarifs actuels, le plus cher et de beaucoup, de tous les moyens de chauffage. Pour qu'il ne revienne pas plus cher que le chauffage au coke, le prix du kilowattheure ne devrait pas dépasser 2 ½ centimes. Or le courant appliqué au chauffage des trains revient à 5,4 centimes le kilowatt. Le chauffage électrique des locaux est onéreux et doit être exclu. Pour les trains, il a été introduit pour des raisons techniques. Chaque voiture à voyageurs porte de 16 à 30 corps de chauffe qui absorbent 22.000 kilowatts. Sur 1934 voitures circulant sur le réseau fédéral, 1370 sont chauffées à l'électricité, ce qui exige 30.140 kilowatts, à quoi il faut ajouter les 1740 kilowatts nécessaires à 290 fourgons à 6 kilowatts chacun, soit environ 32.000 kilowatts. Mais toutes les voitures ne sont pas chauffées en même temps ni à fond, de sorte qu'on évalue à 18.500 kilowatts l'énergie électrique nécessaire au chauffage des trains.

Or ces 32.000 kilowatts représentent le 32 %, soit le tiers presque de l'énergie nécessaire à la traction des trains. Au cours de l'hiver 1928-1929, qui fut rude, les C. F. F. ont consommé, pour le chauffage des trains, 29 millions de kilowattheure, ce qui, au prix de 5,4 centimes le kilowattheure, représente une dépense de 1.566.000 fr.

De grandes économies pourraient être réalisées par un contrôle serré du chauffage des trains. On a calculé, par exemple, qu'en prenant soin de ne pas chauffer les voitures quand les fenêtres sont ouvertes, ou ne pas surchauffer les voitures, les fourgons, les cabines des mécaniciens, on pourrait économiser 29 fr. 30 par minute. Les voyageurs devraient donc éviter d'ouvrir les fenêtres des voitures chauffées pour causer jusqu'au moment du départ avec les personnes restées sur le quai, ou d'ouvrir les fenêtres en cours de route, sous prétexte d'avoir de l'air frais. La dépense est encore plus forte, et l'économie aussi, lorsqu'au lieu d'être fourni par les usines des C.F.F. le courant est acheté aux usines privées.

(A. T.)

Nouvelles de l'Etranger

La Conférence de La Haye

La délégation française a tenu, mercredi, une conférence en vue d'arrêter sa position à l'égard du régime juridique futur entre l'Allemagne et ses créanciers à la suite de la mise en application du plan Young. Il s'agit de déterminer dans quelles conditions des sanctions pourraient jouer contre le Reich au cas où il manquerait à ses obligations.

Le rapport des experts prévoit la suppression de la commission des réparations qui était chargée de constater les manquements de l'Etat débiteur. Quel sera dès lors l'organisme de constatations ? Le gouvernement français avait proposé la création d'un tribunal arbitral spécial. Cette innovation a été désapprouvée par les représentants allemands, qui ont par contre soutenu l'idée qu'il était inutile d'instituer une juridiction nouvelle alors que la cour permanente de justice internationale pouvait très normalement remplir cet office. La délégation française s'est ralliée à cette procédure qui donne toutes garanties.

Si la Cour de La Haye proclame le défaut de paiement de l'Allemagne et si le Reich s'obstine à ne pas continuer ses paiements, l'Allemagne se retrouvera sous le régime général du traité de Versailles.

La presse allemande a manifesté une émotion qu'explique la position politique au sujet de certaines querelles attribuées à M. André Tardieu au cours de la dernière séance de la commission des réparations allemandes.

En réalité comme le prouve l'absence d'incidents au sein même de la commission, M. Tardieu précisait les conditions de confiance réciproque qui dominent le débat de La Haye, s'est borné à rappeler à ses collègues allemands les inconvénients d'une discussion trop prolongée sur des questions de détails. Il a indiqué que de telles discussions risquaient de troubler l'atmosphère indispensable au succès de la conférence. Les délégués allemands dont M. Tardieu, en rappelant les difficultés de leur tâche, a tenu à souligner la bonne volonté personnelle et l'activité des négociateurs, n'ont d'ailleurs formulé, tout en maintenant leur position sur le fond, aucune protestation contre les termes employés par le président du Conseil français. La discussion, au surplus, a conservé un caractère d'entière cordialité.

Aucun moratoire nouveau ne pourra être accordé à l'Allemagne avant qu'elle n'ait réglé l'arriéré dû à la suite d'une précédente suspension de paiement.

Les délégués et experts de la commission des réparations orientales ont commencé à s'entretenir avec les représentants hongrois du règlement des obligations de ce pays.

M. Briand quitte La Haye vendredi pour rentrer à Paris d'où il se rendra à Genève pour le conseil de la S. d. N.

MM. Tardieu et Briand ont conféré avec MM. Curtius et Wirth au sujet du régime juridique à établir entre l'Allemagne et ses créanciers en cas d'inexécution par le Reich du plan Young.

Le mariage italo-belge

Le mariage du prince héritier Umberto et de la princesse Marie-José de Belgique a été célébré mercredi à 10 h. 30, à la chapelle Paolina du Quirinal par le cardinal Massi. C'est la première fois qu'officie au palais royal italien un cardinal désigné par le pape.

Les époux se sont rendus dans une salle voisine de la chapelle, où M. Federzoni, président du Sénat, a porté dans le livre de l'état civil l'acte de mariage..

Après cette cérémonie, le jeune couple s'est rendu au Vatican.

La princesse portait une toilette en velours blanc confectionnée spécialement à Côme ; elle avait une traîne de sept mètres (!!)

Nous souhaitons bien du bonheur au nouveau ménage princier et aux futurs souverains de l'Italie. Qu'ils vivent et qu'ils aient un règne heureux pour l'Italie et le peuple italien!

S'ils le veulent bien !

Çà et là

— *La condamnation du général Messimy.* — Le tribunal correctionnel de Bourg (France) a condamné le général Messimy, sénateur de l'Ain, ancien ministre de la guerre, à 50 francs d'amende et 15.000 francs de dommages-intérêts pour homicide involontaire.

Le 18 août dernier, M. Messimy, revenant de Vonnas dans son automobile, ne put éviter, sur la route de Mâcon à Bourg, au Logis-Neuf, la fillette âgée de quatre ans, des époux Janaudy, cultivateurs, qui traversait la chaussée après le passage en sens inverse d'une autre voiture. La fillette fut tuée sur le coup et la mère, en voulant se porter à son secours, légèrement blessée. Le père, grand mutilé de guerre, assista de près à l'accident.

L'ancien ministre roulait à vive allure et n'avait pas signalé son approche dans une section de route dangereuse. Mais, d'autre part, les parents de la fillette furent très imprudents en laissant jouer leur enfant en un endroit aussi fréquenté. C'est pourquoi le tribunal estima que la responsabilité était partagée et n'alloua que 15.000 fr. aux époux Janaudy au lieu des 80.000 fr. qu'ils demandaient.

— Quatre officiers aviateurs ont été tués dans une collision d'avions en Egypte.

— Une mosquée s'est effondrée au Caire. Deux femmes et un homme passant dans la rue à ce moment ont été tués. Il y a six blessés.

— *Ches les nationalistes.* — Le président du parti national allemand, M. Feldmann, a envoyé au comité central une lettre donnant sa démission des fonctions de président qu'il a exercées pendant six années. Il indique comme raison qu'il n'est plus en mesure de soutenir la politique de Hugenberg.

— *La condamnation de M. Bessedowski.* — Le tribunal suprême de Moscou a condamné par coutumace M. Bessedowski à 10 ans de réclusion pour détournement de fonds. L'inculpation de trahison a été disjointe et l'instruction se poursuit à ce sujet.

— Le déraillement du train Tunis-Alger a causé 18 mort. Parmi les blessés, trois sont dans un état très grave.

— *En Afghanistan.* — Un combat entre les Afghans et Khan Mohamed Nijaro a causé 15 morts.

Au cours d'une réunion des chefs de tribus, Nadir Khan a annoncé l'arrivée à Caboul des représentants de l'Allemagne, de la France et de la Russie, et il a ajouté que des représentations avaient été faites en faveur du retour d'Amanoullah. Les assistants ont décidé qu'en aucun cas la permission de rentrer ne serait accordée à Amanoullah.

— *Condamné à mort.* — La Cour d'assises de Karlsruhe a jugé Bindel, meunier, à Kronau, qui, en décembre 1928, avait noyé une jeune fille qu'il avait rendue enceinte. Bindel a été condamné à mort.

— A Paris, deux banquiers, dont l'un est Genevois d'origine, ont pris la fuite en emportant l'argent d'autrui pour des sommes considérables.

— *Drame de la misère.* — Depuis quelques jours, on se montrait inquiet sur le sort d'une jeune femme de Guise, Mme Vienne, âgée de 27 ans, qui avait disparu avec ses deux enfants âgés de un et trois ans. Or, on vient de retirer de l'Oise le cadavre de la femme qui était enceinte de quelques mois et celui de son plus jeune enfant, dont le corps était lié au sien. Le corps de l'aîné n'a pas été retrouvé. Le drame est attribué à la misère. Le mari de la désespérée, représentant de commerce, était sans travail et sa femme ne subvenait qu'avec peine aux besoins du ménage.

— *La riche mendiante.* — Une vieille femme de 82 ans, vivait de mendicité, est venue déclarer au commissariat de police du quartier de la Villette à Paris qu'elle avait été victime d'un vol important. Les inspecteurs chargés de l'enquête ont établi qu'en effet, la vieille femme avait été dépouillée d'une somme de 130.000 francs qu'elle dissimulait dans sa chambre, par deux malandrins qui n'ont pas tardé à être arrêtés. La mendiante est rentrée en possession de sa fortune.

— La police a arrêté près de Cannes trois Italiens auteurs de divers attentats qui ont eu lieu à Nice et sur le littoral. Les perquisitions ont fait découvrir des parties de bombes, détonateurs, etc.

— Le Français Jean Bonnefoy (bien mal nommé!), 33 ans, qui avait pris la fuite de Vichy (France), après avoir détourné un demi-million dans l'établissement où il travaillait, a été arrêté à Genève.

ECHOS

Le phonographe

Il n'est maison de Paris qui ne soit farcie d'histoire, et d'histoires, de souvenirs et d'anecdotes.

Et parfois, ce folklore urbain transsude à travers les pierres des murailles. sous forme de plaques commémoratives.

Une de ces plaques est venue fleurir l'autre jour la façade de la Bibliothèque nationale, rue Vivienne.

A vrai dire. il ne s'agissait point d'honorer la mémoire de quelques amateurs de palimpsestes, de quelque érudit. mais d'un inventeur qui, troisième larron, vient de départager Edison et Charles Cros, tous deux qualifiés « père du phonographe », en les ayant précédés de quelque vingt ans.

Edouard-Léon Scott de Martinville, qui mourut voici 50 ans — en 1879 — pauvre, naturellement, et méconnu. avait inventé le « phonautographe ». dans un immeuble aujourd'hui remplacé par les bâtiments de la Bibliothèque.

Le « phonautographe ». qui ne permettait pas la reproduction des sons, les enregistrait. et, par conséquent, constituait le point de départ du phonographe.

BIBLIOGRAPHIE

Alfred Chapuis. — L'homme dans la lune. — (Six illustrations dans le texte). — Victor Attinger. Neuchâtel.

Les voyages dans la lune sont plus à la mode que jamais. Les progrès de la navigation aérienne sont si foudroyants, qu'il est tout naturel que l'homme songe aussi, et de plus en plus sérieusement, à conquérir les espaces interplanétaires. N'a-t-on pas vu distribuer un prix international d'astronautique par la Société astronomique de France. Et l'on assiste aux premiers vols au moyen d'appareils à fusée, en attendant que le grand rêve des Cyrano de Bergerac. des Jules Verne et des Wells soit réalisé...

Mais si rapidement que la science progresse, elle est devancée par l'imagination des romanciers et des scénaristes. Le merveilleux qu'elle fait naître, illumine des profondeurs que l'homme n'a pu atteindre encore...

« L'homme dans la lune » est-il un roman d'anticipation? Non pas. Ce qui fait l'originalité de ce livre, c'est que cette histoire, qui ne ressemble à aucune autre. aurait pu réellement se passer en l'an de grâce 1929. Et l'auteur nous la conte avec une telle verve, qu'on peut se demander si tout cela est une fiction.

Au milieu de cela, deux légères intrigues d'amour. Que d'intéressantes et jolies choses à cueillir sur le chemin de la lune !

✝

Monsieur et Madame Lucien REVAZ-LUGON et leur fille Lucienne, à Vernayaz ;
Monsieur et Madame Joseph JACQUIER-REVAZ, à Vernayaz;
Madame veuve Aimée REVAZ et sa fille Aimée, à Vernayaz;
ainsi que les familles parentes et alliées : REVAZ, LUGON, DÉLEZ, DÉCAILLET, DERIVAZ, BOCHATEY, à Vernayaz et Salvan, VEUTHEY-LUGON, à Dorénaz,

ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mademoiselle

Bernadette REVAZ

leur très chère fille, sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine, enlevée à leur tendre affection le 9 janvier 1930, dans sa 17me année, après une maladie chrétiennement supportée.

L'ensevelissement aura lieu le dimanche 12 janvier, à 9 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part

A vendre d'occasion un
DRAPEAU
pr sociétés de musique ou de chant.
S'adresser à Gilbert Roduit, Saillon.

Occasion unique
A VENDRE
AUTOMOBILE
pouvant être transformée en camionnette. Facilités de paiement.
S'adresser au Garage H. Pagliotti, Martigny, tél. 166.

On cherche
Jeune homme fort
qui sait faucher et évent. aussi traire. Bonne occasion d'apprendre l'allemand. Bon gage et bon soin assuré. Entrée de suite.
Offres à Alb. Späti, Landwirt, Heinrichswil, Soleure.

A vendre en Haute-Savoie, 25 km. de Genève, libre de suite,
Maison de 8 pièces
eau de source, électricité, jardin, vigne, verger, nombreux arbres fruitiers, grande cave voûtée avec futaille et pressoir.
Pour renseignements et prix s'adresser à M. Ecuvillon, charcutier, 53, Bd Carl Vogt, Genève.

Voulez-vous que votre Publicité soit efficace?
Faites-la dans
Le Confédéré
et vous serez assurés de son succès!

Cinéma Royal, Martigny

Avenue du Bourg

Vendredi 10, Samedi 11, Dimanche 12 janvier à 20 h. 30. Dimanche matinée à 14 h. 30

FILM D'AVENTURES SENSATIONEL
en 10 parties

L'ILE HANTÉE

(L'Ile des Pirates)

ayant comme principal interprête
Jack DAUGHERLY surnommé „L'INTRÉPIDE"

Les enfants ne sont pas admis

En raison de la longueur du programme le film ne sera précédé que des actualités

Commune de Monthey

La municipalité de Monthey met en soumission

l'abatage d'environ 130 m³ de peupliers

sis aux abords du Pont de Collombey,

Le cahier des charges peut être consulté au Greffe Municipal, où les soumissions devront être déposées pour le 24 janvier crt.

Mesdames, Mesdemoiselles

Pour être jolies et élégantes, utilisez nos **Crêmes, Poudres, Fards, Savonnettes et Parfums de 1re qualité,** ainsi que toutes les marques supérieures de nos **Eaux de Cologne** toujours si appréciées.

Droguerie Valaisanne
J. Calpini, Martigny

A VENDRE faute d'emploi

excellent piano droit, marque Burger & Jacobi, récemment accordé, parfait état. — S'adresser **F. Deladoey, Sion,** Avenue de la Gare

Il vaut mieux

faire le café
avec du véritable CAFÉ DE MALT KNEIPP
qui complète l'arôme et donne
au café une belle couleur.

comme il n'est pas moulu vous pouvez vous rendre compte vous-même de ce que vous achetez.

Closuit & Cie, Banque de Martigny
MARTIGNY
MAISON FONDÉE EN 1871

Prêts sur cautionnement, hypothèques. Nantissement de titres, polices d'assurances sur la vie, etc.

Dépôts à 3 et 5 ans **5 %**
„ à préavis ou bloqués **4 - 4 ½ %**
EN COMPTES-COURANTS 3 ½ %

Escompte de papier commercial aux meilleures conditions — Envois de fonds en tous pays

„ZURICH"
Compagnie d'Assurance, Accidents, Responsabilité civile, Vol
Agence du Valais :
C. Aymon & A. de Rivaz, Sion

BAL

Dimanche 12 janvier, dès 20 h. 30
à la Grande Salle du
Café-Restaurant de Martigny

Soirée Dansante

Orchestre „CARUSO" dans son nouveau répertoire ; au piano : Mlle Bruchez, pianiste à Montreux

Carte de bal : Messieurs fr. **1.—**
Consommations de 1er choix au tarif ordinaire. — Se recommande :
A. Vouilloz.

Banque Cantonale du Valais

SION

Capital et Réserves 8,425,000 fr.

BILANS : 1917, 25 millions ; 1920, 38 millions ; 1925, 51 millions ; **1928, 58 millions.**

Siège Central : SION. **Agences :** Brigue, Viège, Sierre, Martigny, St-Maurice et Monthey. **Comptoirs** à Salvan et Champéry. **Représentants** à Vissoie, Montana, Lens, Ayent, Grimisuat, Evolène, Savièse, St-Martin, Hérémence, Vex, Conthey, Nendaz, Ardon, Chamoson, Leytron, Saxon, Fully, Bagnes, Orsières, Vernayaz, Troistorrents, Vouvry, Chalais. **Correspondants** dans tous les Cantons suisses et dans la plupart des pays étrangers.

Carrosserie Valaisanne

Les Mayennets **SION** près Gare

Tél. 3.92, **Armand Vuignier,** ci-devant VUIGNIER Frères & Cie

Ne faites faire aucune réparation où vous n'avez pas la certitude d'être bien servis ?
Avez-vous une aile à réparer ou une aile neuve à faire ?
Avez-vous embouti votre carrosserie ?
Enfin, avez-vous une réparation à effectuer à votre voiture une carrosserie neuve quelconque à faire ?

Adressez-vous en toute confiance chez

Armand Vuignier

spécialiste en cette partie qui fera tout pour satisfaire sa nombreuse et fidèle clientèle.

Possédant maintenant un outillage des plus perfectionné, les travaux sont exécutés avec promptitude et à des prix modérés.

Spécialité de soudure autogène. Se recommande chaleureusement.

L'expérience de nombreux

agriculteurs sérieux confirme l'analyse des laboratoires et reconnaît au lait artificiel **Lactus** la valeur d'un aliment concentré idéal pour

L'élevage des veaux et des porcelets

En tablettes de 600 gr. environ, donnant chacune de 6 à 8 litres de laitance, à mélanger dès la 3me semaine au lait naturel.

N'oubliez pas le nom LACTUS !!!

A louer à Martigny-Bourg
petit appartement
bien ensoleillé, convenant à personne seule ou ménage.
Pour visiter, s'adr. à Mme VINCENT, maison Joris, sur la Place, au 3me étage.

Mlle
Marguerite Jacquerrioz
MARTIGNY-BOURG
se rend à domicile pour des journées de couture
Se recommande

Foin à vendre
chez
Antoine Darbellay
Martigny-Bourg
A la même adr., EAU-DE-VIE

Viande de veau
au détail et par quartiers à prix toujours avantageux. Pour Martigny, service à domicile, tél. 108
Se recommande
Antoine Darbellay
Martigny-Bourg

Fromage tout gras à fr. 3.— mi-gras de montagne à fr. 2.10 maigre vieux, tendre, à fr. 1.50 le kg. — **A. HALLER, BEX.**

PERSONNE
sachant travailler au ménage et aimant les enfants **est demandée.** Vie de famille. Entrée de suite. Adr. offres et certificats à **Mme Enkerli, boucherie, Bussigny s. Morges.**

MAISON COMMUNALE, BOVERNIER

Dimanche le 12 janvier dès les 14 heures

LOTO

organisé par la
Société de musique „L'Union"
Invitation cordiale

Cinéma Etoile, Martigny

CETTE SEMAINE
Dolorès del Rio
dans
VENGEANCE
avec
ORCHESTRE

En société et dans les bals, buvez :

L'Alcalina HENNIEZ

DÉSALTÉRANTE
DÉLICIEUSE
AGRÉABLE
LE MEILLEUR DES RAFRAICHISSANTS

Téléphone 6

Dépositaire : **M. LUISIER, Transports, MARTIGNY**

PKZ

10%
20%
30%

GRANDE LIQUIDATION PARTIELLE

du 9 au 18 janvier 1930

Un achat fait à cette occasion constitue un réel et grand avantage!

BURGER-KEHL & Co

LAUSANNE, Grand Pont 10

Le Naufrage du Titanic

Récit d'un rescapé. Prix **1 fr.** Au courant d'une année, 20.000 exemplaires de cette brochure se sont vendus. En vente dans les librairies et kiosques.

FOIN

A vendre 7000 kg. bon foin et regain. Pochon, Epicerie, Collonges

ON CHERCHE

une **Jeune fille** de confiance pour servir au Café. — S'adr. sous chiffres O. F. 14 M., à Orell Füssli-Annonces, Av. de la Gare Martigny

A VENDRE

plusieurs **vaches,** race d'Hérens, tachetées, fraîches vêlées et prêtes au veau. Même adr. **2 chevaux** de campagne, av. tous accessoires. — S'adresser à Publicitas, Sion, sous P, 80 S.

Commune de Monthey

La municipalité de Monthey met en vente par voie de soumission

environ 70 m³ de peupliers carolins
environ 60 m³ de peupliers italiens

sis aux abords du Pont de Collombey.

Les soumissions devront parvenir au Bureau Municipal de Monthey pour le 24 janvier crt,

Hôtel de la Gare — Max Marty
Martigny-Gare

Dimanche 10 Janvier 1930
dès 20 heures

Grand BAL

organisé par le
Club des Lutteurs

Excellent Orchestre
Invitation cordiale à tous les Sportifs

La
Friction Russe

soulagera ou guérira vos rhumatismes, courbatures, lumbagos, etc. Le flacon de Fr. 2.25 en vente à la

Pharmacie Darbellay, Sion